

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES

CENTRE CANTONAL D'INSTRUCTION

DE PROTECTION CIVILE - GRONE

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

2è TOUR

Sion, le 15 juillet 1987.

1. INTRODUCTION:

Lors du premier jugement (cf. rapport du 16 juin 87), le groupe d'experts n'a pas recommandé l'attribution du mandat à un des six concurrents.

Il a demandé un complément d'étude aux bureaux suivants:

Pierre CAGNA et collaborateurs associés, Sion
Michel ZUFFEREY, Sierre.

Ceux-ci ont été invités à revoir leur projet en tenant compte du rapport du groupe d'experts et des compléments d'information donnés par celui-ci lors d'une séance avec les architectes le 22 juin 1987.

2. 2^e TOUR:

Les bureaux précités ont présenté un nouveau projet le 13 juillet 1987 au Service des Bâtiments de l'Etat du Valais à Sion.

Assistaient:

- M. Bernard ATTINGER, architecte cantonal
- M. Hans RITZ, architecte au Service des Bâtiments
- M. Hubert CONSTANTIN, chef du service du feu et de la pc.
- M. Michel KARLEN, service du feu et de la pc, Sierre
- M. Fabrice FRANZETTI, architecte EPF/SIA, Martigny.

Suite à la présentation des projets, le groupe d'experts s'est réuni et a formulé les considérations suivantes:

Projet Pierre CAGNA et collaborateurs associés, Sion:

Les modifications relatives au fonctionnement ont été apportées; l'insuffisance des surfaces a été résolu par un épaississement du bâtiment au rez-de-chaussée. Les espaces d'accueil et de dégagement ont été traités plus généreusement. La volumétrie en toiture a été simplifiée. Une nouvelle expression des façades a été proposée, tenant mieux compte du rapport intérieur-extérieur.

Le groupe d'experts reconnaît les améliorations apportées au 2^e projet; cependant, il émet des réserves sur les points ci-dessous:

fonctionnement, qualité des espaces: Au premier étage, l'organisation générale accueil-cantine-administration-logements n'est pas entièrement résolue: couloirs, décrochements, angles saillants, double circulation. Les espaces intérieurs n'ont pas les qualités souhaitées.

exploitation: le parti de réunir sous un même toit ces différentes fonctions ne s'avère pas être le plus favorable au maître de l'ouvrage: exigences techniques, problèmes structurels, coût de construction, et surtout modulation de l'exploitation.

La résolution de la coupe n'est pas convaincante.

Les possibilités d'extension et d'évolution de ce bâtiment semblent limitées.

2.2. Projet Michel ZUFFEREY, Sierre:

Le projet a vu son volume et son emprise au sol diminués de manière très importante. Les problèmes fonctionnels ont été résolus.

Ces modifications n'ont cependant pas altéré les qualités relevées lors du premier tour, bien au contraire: composition générale, expression architecturale, qualité des espaces intérieurs proposés, clarté du fonctionnement et facilité d'exploitation.

L'accès à la salle de théorie doit être mieux résolu. La géométrie de certains locaux peut être revue dans le sens d'une simplification. La position de l'abri est à contrôler en fonction de l'étude géologique.

Nonobstant ces problèmes, le concurrent a répondu à l'attente du groupe d'experts.

3. RECOMMANDATION:

Le groupe d'experts remercie les architectes et apprécie les améliorations importantes apportées à chaque projet.

Sur la base des considérations précédentes, il recommande, à l'unanimité des membres présents, au maître de l'ouvrage de mandater le bureau d'architecture

• Michel ZUFFEREY, Sierre

pour la poursuite de l'étude.

Le président du groupe d'experts
Bernard ATTINGER,
Architecte cantonal:

